ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
21, 22 ET 23 JUILLET 2009, CALGARY (ALBERTA) Résolution nº 16/2009

TITRE :	Rafle des années 60 : Soutien au recours collectif
OBJET :	Social
PROPOSEUR(E) :	David Babin, Chef, Première Nation de Wahgoshig, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Arthur Moore, Chef, Première Nation de Constance Lake, Ont.
DÉCISION :	Adoptée provisoirement par le Comité exécutif de l'APN le 10 septembre 2009

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations du Canada ont été tragiquement affectées par le placement en adoption d'enfants de leurs communautés (16 810 enfants visés par des traités, statistiques d'AINC, 1996) au cours des trente dernières années.

A. La « rafle des années soixante » a constitué une violation des droits fondamentaux d'enfants vulnérables et a entraîné à long terme pour les familles et communautés des Premières Nations, sur les plans personnel et social, de graves conséquences équivalant à celles qui découlent d'un génocide;

B. Les enfants et les membres des familles affectées par la « rafle des années soixante » se recherchent maintenant les uns les autres et tentent de regagner la place qui leur revient de droit en tant que citoyens des Premières Nations;

C. Les lois, politiques et programmes des gouvernements fédéral et provinciaux ayant trait à l'adoption d'enfants des Premières Nations sont des prolongements des politiques canadiennes d'assimilation qui visent les enfants des Premières Nations et ont causé la destruction de familles et communautés des Premières Nations;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

D. Le 9 février 2009, Marcia Brown et Robert Commanda ont intenté en Cour supérieure de l'Ontario un recours collectif à l'endroit du procureur général du Canada visant la reconnaissance des adhérents au dit recours et une déclaration d'admission du Canada, reconnaissant avoir dérogé à son obligation fiduciaire non transmissible de protection et de préservation des droits ancestraux et avoir commis un génocide identitaire, passible de poursuites judiciaires, à l'encontre d'enfants dans le cadre de la rafle des années soixante.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutenus par le Chef national et l'Assemblée des Premières Nations, appuient le recours collectif ayant pour objet « la rafle des années soixante », intenté par Marcia Brown et Robert Commanda au nom des citoyens et des communautés des Premières Nations affectées, ainsi que les mesures de redressement réclamées.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL